

Penthalaz, le 19 juin 2017



**Conseil communal
Penthalaz**

Procès-verbal N° V

Séance du 19 juin 2017

Composition du bureau

Monsieur Eric Joseph, Président
Mme Mareva Martin et Mme Codina Cervellin Valérie
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle de la Maison de Ville

* * *

Monsieur Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur Piéric Freiburghaus Syndic, Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'à la presse.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 40 ; Excusés 9 ; Absents 1. Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2017. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

M. Yvan RoCHAT demande que l'on corrige l'orthographe à la page 4 du Bois de Vaux qui s'écrit bien avec un X et non un D.

Le PV est accepté à l'unanimité avec les modifications demandées.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier

d) Communications de la Municipalité.

**M. Piéric Freiburghaus, Syndic
Parcelle n° 585, ch. des Fourches**

Faisant suite au jugement rendu le 7 octobre 2016 par la Chambre patrimoniale cantonale dans la cause opposant Largo Immobilier SA à la Commune de Penthalaz, le transfert de propriété a été exécuté le 1^{er} juin 2017.

Parcelle n° 165, route de la Vuy 3

A la demande de la Fondation EMS Venoge, l'acte de vente de la parcelle est reporté au prochain semestre. Pour rappel, en séance du 17 mars 2014, le Conseil communal avait autorisé la Municipalité à vendre la parcelle précitée n° 165 de l'ancienne cure.

Démarche participative – suite

La Municipalité a attribué un mandat d'urbanisme et d'architecture du paysage au bureau Verzone Woods Architectes Sàrl pour l'élaboration d'une image directrice et d'esquisses de projets pilotes pour le centre de Penthalaz. Des expertises spécifiques en mobilité et mise en œuvre sont également prévues et incluses dans ce mandat.

Les études qui débuteront cet été se dérouleront sur une année. Une présentation publique est alors prévue en juin 2018.

Bus PPDL

La Municipalité avait anticipé les remarques de la Commission de gestion et invitera, cet été déjà, la Commission mobilité à se pencher sur l'actualisation de l'offre du bus PPDL. Il y aura lieu d'évaluer et redéfinir le réseau, spécifiquement à l'intérieur de notre localité, les fréquences et horaires dans la perspective du passage au quart d'heure de l'horaire du RER Vaudois, la capacité bus, puisque leur remplacement sera nécessaire au cours des deux prochaines années. Au terme de cette réflexion, la répartition actuelle des coûts de ce transport public sera confirmée ou proposée à être modifiée.

Voitures Mobility

Comme cela avait été annoncé, la voiture de service, principalement utilisée par le service technique et l'assistant de sécurité publique a été vendue.

De ce fait, la Municipalité poursuivant sa politique de développement de la mobilité alternative et d'auto partage met à disposition de la population deux voitures Mobility.

L'une, depuis 2011 déjà, à la gare CFF Cossonay – Penthaz peut être réservée 24h/24h, 7j/7j.

La seconde et nouvelle, à la Place Centrale, devant l'immeuble n° 7, peut l'être du lundi au vendredi de 12h00 au lendemain matin à 7h00, ainsi que tous les week-ends et jours fériés. Cette voiture est réservée les matins des jours ouvrables pour les besoins de la Commune.

Camping

Une séance d'information, à laquelle l'ensemble des campeurs étaient invités a eu lieu le 12 avril 2017 à la Grande salle du Verger. Elle a permis de rappeler les règles inhérentes à l'activité du camping et d'annoncer une mesure nécessaire, soit la libération des emplacements pour la fin de la saison.

En effet, afin de conformer aux dispositions de la Loi sur les campings et caravanings résidentiels (LCCR) du 11 septembre 1978, et de répondre aux exigences des services cantonaux émises en 2005 déjà, nous sommes dans l'obligation de libérer la totalité des emplacements et de faire évacuer les caravanes et tous autres installations et aménagements à la fin de la présente saison.

Cette opération permettra notamment d'offrir pour le début de la saison 2018, des surfaces correctement dimensionnées, un accès facilité et des places pour le stationnement des voitures. Ceci venant compléter les travaux déjà effectués, soit les bornes d'alimentation électrique et la réfection des sanitaires.

La Municipalité et l'Association recherchent actuellement un terrain pour l'hivernage des caravanes et étudient un planning pour l'évacuation des caravanes. Le déplacement de ces dernières sera confié à une entreprise spécialisée au cas où les propriétaires de caravanes ne seraient personnellement pas en mesure d'y procéder. Les frais inhérents seront à leur charge.

Il faut cependant et toutefois relever qu'un certain nombre d'installations -caravanes, auvents, etc.- doivent être considérées comme hors d'usage, soit qu'elles n'ont pas été suffisamment entretenues, soit qu'elles ont atteints un nombre d'années d'utilisation maximal. Celles-ci ne pourront pas être réinstallées en 2018.

Accueil des jeunes citoyens, Projet Triple J – Jeune, J'entre en Jeu.

La Municipalité de Penthaz a souhaité profiter de la soirée d'accueil des Jeunes Citoyens, qui s'est déroulée le 15 avril dernier, afin de les inviter à « entrer en jeu », soit à s'impliquer dans la vie communale avec un projet porteur, innovant, valorisant l'image de la Commune et gratifiant pour la jeunesse.

Partant du postulat que les processus décisionnels, l'organisation administrative, la conduite des projets jusqu'à leur aboutissement, peuvent paraître obscurs et parfois démotivants, spécifiquement pour une population qui expérimente l'instantané, la Municipalité a réfléchi à une formule permettant de façon rapide et ludique, de lancer une idée, le « Projet Triple J - Jeune, J'entre en Jeu ».

Par groupes de 3 ou 4, lors d'un rapide brainstorming, les participants ont recherché et se sont mis d'accord autour d'une idée de projet innovant. Dans une deuxième phase, d'un quart d'heure environ, chaque groupe a élaboré les premières bases de la réalisation du projet (public cible, ressources humaines, matérielles, financières, lieu, etc.). Un troisième temps était consacré à préparer l'argumentaire en vue de la présentation du projet « Triple J » à l'assemblée. A la fin des présentations, les dix participants ont voté et sélectionné le projet « Potagers communs » présenté par Christelle Epars, Sarah Habermacher et Melissa Joseph.

Au préalable, la Municipalité s'était engagée, en collaboration avec les auteur-e-s, à étudier et à mettre en œuvre les moyens nécessaires et appropriés à la réalisation du projet lauréat.

Le « Projet Triple J - Jeune, J'entre en Jeu » devait néanmoins répondre à certains critères, tels que : avoir un ancrage territorial à Penthelaz, être durable, c'est-à-dire, répondre au moins à deux des trois objectifs du développement durable (environnemental, social et économique), être fédérateur ou ouvert au plus grand nombre, contribuer à l'attrait de la Commune, être financièrement supportable, pouvoir, ultérieurement, être évalué avec des critères objectivables.

La Municipalité se réjouit de l'implication des jeunes citoyens et d'accueillir un projet novateur. Elle ne voudrait pas omettre de saluer les propositions également intéressantes de Laurène Affolter, Enrika Andronache et Loris Python David pour la création de wc à la gare de Cossonay – Penthelaz, ainsi que de Flavio Coronado, David Del Rio, Loïc Devenoge et Steeven Lerch pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux avec les standards Minergie.

La Municipalité a finalement relevé l'enthousiasme des dix jeunes présents, et aussi le fait que les propositions s'inscrivaient toutes dans la réalité, ce qui témoigne d'une bonne insertion de la jeune génération.

Après une rencontre, la semaine dernière avec les auteurs du projet de potagers communs, la Municipalité et les services communaux ont retenu une petite parcelle, derrière le kiosque de la Place Centrale. Après quelques aménagements, ce premier sera mis à disposition des habitants. Une information spécifique et plus précise paraîtra dans le prochain numéro du journal communal.

Préparation à la naturalisation et à la participation à la vie publique et civique

La Municipalité constatant des besoins en termes de préparation des candidat-e-s à la naturalisation a élaboré un cours visant à apporter des connaissances en termes de géographie, histoire, institutions politiques, économie, culture, intégration et procédure.

Ce cours de 24 périodes réparties sur 10 jours, sera dispensé par des enseignants expérimentés de l'Université populaire de Lausanne et par des représentants du Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) et des autorités politiques communales.

Ce projet est soutenu par M. le Préfet du Gros-de-Vaud et les communes de Bournens, Cossonay et La Sarraz. Plusieurs candidats ayant déjà déposé une demande de naturalisation ont manifesté leur intérêt.

Une demande de subvention, à hauteur de 45% a été déposée auprès du BCI.

Le cours aura lieu à la salle du Verger, les mardis soir de mi-septembre à fin-novembre 2017.

Université populaire Lausanne

L'Université populaire développera son offre de cours et balades pour la saison automne-hiver 2017-2018. Un cours de langue est d'ores et déjà prévu. Elle a par ailleurs pu initier une collaboration avec trois jeunes photographes installés sur le site de Venoge Parc.

Le Président donne la parole à l'assemblée :

- M. Brocard C. demande si le bureau Equiterre existe encore. M. Freiburghaus répond que bien que Mmes Litzistorf et Gaillard n'en font plus partie, Equiterre continue ses activités et sera présent lors de la restitution du dossier. Toutefois il précise que le mandat d'Equiterre a été rempli et qu'il n'a jamais été de leur ressort d'aller plus avant dans la démarche participative.
- M. Bachmann F. aimerait savoir si une modification de la distribution des coûts du bus PPDL est prévue. M. Freiburghaus répond qu'à ce jour rien n'est décidé. La répartition est actuellement faite en fonction du nombre d'habitants, Penthelaz paie donc plus de la moitié de la note. Plusieurs questions vont être étudiées avec une éventuelle extension de l'offre dans Penthelaz ou encore éventuellement une autre répartition des frais.
- Mme Borgeaud C. demande si les cours dispensés pour les naturalisations seront obligatoires. M. Freiburghaus répond que certaines personnes n'avaient pas les connaissances suffisantes pour obtenir la naturalisation. Si les PV d'auditions avaient été envoyés au Canton, il y avait un risque qu'ils soient refusés. Les nouvelles exigences qui entreront en vigueur en 2018 seront revues à la hausse avec, entre autres, de meilleures connaissances linguistiques. Le canton élaborera une liste avec un grand nombre de questions dans lesquelles la Municipalité fera une sélection.
- Mme Berthoud S. demande si une enveloppe budgétaire a été fixée concernant le mandat donné à la maison Verzone Woods Architectes Sàrl pour le développement de la Place Centrale. M. Freiburghaus répond que non, le premier montant peut être pris sur le budget de cette année et un poste sera mis au budget de l'année prochaine pour la suite du projet.

- M. Epars P-A. revient sur le projet JJJ concernant le potager commun. Il a senti que sa fille, membre de ce projet, n'avait pas une énorme motivation à poursuivre cette démarche. Faut-il s'adresser à d'autres jeunes pour les épauler ? M. Freiburghaus a également ressenti des réticences de la part des jeunes. Il estime qu'il est intéressant de mettre à disposition le terrain et voir comment les gens vont le gérer.

M. Didier Chapuis, Municipal
Affaires sociales

L'assemblée ordinaire de printemps de l'ARASPE a eu lieu à Assens le 8 juin dernier. Les comptes 2016 de l'association ont été approuvés lors de cette séance.

Relations avec les entreprises

Une délégation municipale a rencontré l'entreprise Fenaco le 12 juin dernier. Etaient présents pour la société Fenaco, Mme Gassmann, Cheffe de la région Suisse Romande, M. Gobet responsable des immeubles et M. Conus Directeur de la nouvelle société Vaud Céréales SA qui sera la société en charge de gérer le stockage des céréales à Penthalaz - Cossonay Gare.

L'ARGDV sera associée aux prochaines étapes des réflexions, discussions pour le développement du site.

Personnel

M. Sébastien Da Silva sera le nouvel apprenti qui commencera sa formation en été 2017 aux services extérieurs.

La Municipalité a par contre décidé de reporter d'une année l'engagement d'un nouvel apprenti au sein du greffe et de la bourse.

Suite à l'annonce d'une demande de départ à la retraite, un poste de collaborateur au sein des services extérieurs sera mis au concours après les vacances d'été.

La parole est donnée aux conseillers

M. Magnenat P, demande quelle est la raison de ne pas prendre d'apprenti. M. Chapuis répond que c'est une question d'organisation. Deux apprentis finiront cette année. Une réorganisation des tâches des secrétaires municipaux doit être mise en place. La personne qui sera chargée de la formation n'a pas été encore définie.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

En octobre 2009, le Conseil intercommunal de l'AIEE avait voté un crédit de 15 millions de francs pour la rénovation de la STEP. Préavis qui s'est soldé par un coût final de CHF 13'675'476.-, dont un subside de CHF 972'000.- TTC pour la nitrification.

La STEP intercommunale de Penthalaz est un projet pilote de lutte contre les micropolluants. Le Conseil intercommunal va se prononcer lors de son assemblée du 28 juin prochain sur un préavis concernant le traitement de ces substances pour un montant de CHF 4'500'000.-. A noter que la Confédération subventionne à hauteur de 75% les coûts d'investissements directement liés à la mise en œuvre des micropolluants.

M. Yves Jauner, Municipal
Ajerco

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'AJERCO les comptes 2016 ont été acceptés à la majorité.

Les charges du l'AJERCO s'élèvent à CHF 7'951'147.83 pour 2016. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 7'338'367

Le coût par habitant pour les comptes 2016 est de CHF 89.06

Pour Penthalaz cela représente CHF 368'388.43

Asicope

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'Asicope du 29 mars, les comptes 2016 ont été acceptés à la majorité. Les charges de l'Asicope s'élèvent à CHF 7'170'937.89 pour 2016. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 7'812'100. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2016 à CHF 3'952.10 pour le primaire et CHF 4'818.89 pour le secondaire. Les comptes 2016 bouclent à CHF 3'629.95 pour le primaire et à CHF 3'754.70 pour le secondaire.

La participation des communes membres de l'Asicope est de CHF 6'814'592.86 pour 2016. Pour Penthalaz le coût est de CHF 1'448'099.19.

Cette année la classe sise vers l'église sera à nouveau par manque de classe à disposition pour le primaire durant la période scolaire 2017-2018.

L'Asicope a informé la municipalité qu'il faut des classes supplémentaires dans le primaire pour le secteur du bas de la Venoge. C'est, en tenant compte de la classe vers l'Eglise, un nombre 6 classes qu'il faut construire. Après discussion avec les communes voisines il a été décidé de faire le nécessaire pour que ces 6 classes soient construites à Penthalaz.

Une discussion a eu lieu avec le service des sports du canton au sujet de la conformité des salles de gymnastique à Penthalaz. La classe de gym du Cheminet correspond aux normes pour les classes primaires de 1 à 4 et le Verger pour les classes 5 à 8. Avec les 6 classes en plus à Penthalaz, il nous faudra 1 salle de gym supplémentaire. Mais dans le cas où la piscine des Chavannes à Cossonay se construit, il n'y aura pas besoin de salle de gym supplémentaire.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal du SDIS Venoge les comptes 2016 ont été acceptés à la majorité. Les charges sont CHF 1'059'221.55. La participation des communes membres est de CHF 621'300.00. Le coût par habitants est de CHF 20.76. Pour Penthalaz cela représente CHF 82'654.60

ORPC (protection civile du Gros-de-Vaud)

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de L'ORPC les comptes 2016 ont été acceptés à la majorité. Les charges sont CHF 1'099'691.20. La participation des communes membres est de CHF 958'989.00.

Le coût par habitants est de CHF 25.24.

Pour Penthalaz cela représente CHF 67'524.

Divers

Le 1^{er} août aura lieu cette année à Penthalaz avec la participation de la jeunesse de Penthalaz, la Coolhisse et la jeunesse de Penthaz.

Un flyer sera distribué la semaine du 17 juillet 2017.

M. Jauner souhaite à tous un bon été et un bon festival !

La parole est donnée aux conseillers.

M. Bachmann F. pense avoir compris que les coûts de l'ASICOPE ont augmenté de 20 % et demande des explications. M. Jauner répond qu'un coût par élève de CHF 3'952. -- avait été budgétisé alors que le coût final est de CHF 3'630. -- donc plus bas.

Mme Berthoud S. demande si l'on pourra construire nos 6 classes dans les temps sachant que le PGA est toujours bloqué.

M. Freiburghaus répond que le PGA est dépendant de l'adoption de la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal par le Grand Conseil qui devra être ensuite validé au niveau de la Confédération.

La nécessité de faire un plan de quartier sur le site du Cheminet a été évoquée. Actuellement il n'est pas possible d'y ajouter des constructions nouvelles mais que des petites constructions provisoires. La Municipalité va mandater un bureau d'architecture pour faire un plan de quartier qui, selon une disposition de la LATC pourra avoir valeur de permis de construire. Deux études seront faites en parallèles. Le PGA sera mis en marge pour pouvoir débiter ce plan de quartier au plus vite. Les classes ne pourront certainement pas être livrées dans les temps. Il est envisagé d'avoir recours à des constructions provisoires.

Mme Probst informe que le 3^{ème} débat au Grand Conseil aura lieu cette même semaine concernant l'adoption de la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal. Il sera ensuite transmis au Conseil Fédéral pour accord. A voir si le Conseil Fédéral validera ou non ce plan. Si non retour au point de départ et reprise de l'étude du dossier au niveau cantonal.

M. Yvan Rochat, Municipal

Suite à la visite du 10.4.2017 sur le site du Bois de Vaux de M. Gil Loetscher inspecteur des forêts, une convention a été signée le 24.4.2017 entre la commune de Penthalaz et le canton pour la création d'un ilot de sénescence d'importance nationale et cantonale (biodiversité, batraciens et forêt). Cette convention a été signée pour une durée de 50 ans pour un montant total de CHF 49'804.20.

La mise de bois de feu s'est déroulée le 29.4.17. Une vingtaine de « miseurs » se sont retrouvés en Rié où 166 stères avaient été préparés. 85 stères ont trouvé preneurs dont 17 stères livrés-sciés pour un montant total de CHF 8'124.--. Le fait de s'équiper en matériel pour le sciage augmente non négligemment la vente de bois. Le solde des stères sera vendu tout au long de l'année selon la demande.

La DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) ainsi que la DGE (Direction Générale de l'Environnement, division forêts) a rappelé aux Communes qu'elles sont responsables de la sécurité sur les routes et chemins de leur territoire. Les risques de chutes d'arbres ou de branches représentent un danger réel d'accident. C'est pourquoi un contrôle général a été effectué par notre garde-forestier, accompagné de représentants de la Municipalité le long de nos routes et chemins, de manière à sécuriser et prendre les dispositions qui s'imposent. La majorité des frais découlant d'une intervention sont à la charge de la collectivité.

La piste finlandaise fera l'objet d'une remise en état du 29.8 au 1.9.17 de la part de la Protection Civile. Le chemin qui se situe au-dessus de la piste se verra également partiellement réaménager, principalement dans les zones humides où il y a de profondes ornières.

La parole est donnée aux Conseillers :

M. Epars Pierre-Alain revient sur une demande déjà faite lors du dernier conseil et prie la Municipalité de bien vouloir faire libérer le chemin communal sur Rié, toujours obstrué par les branches de la dernière coupe de bois. Les piétons sont obligés de passer dans le champ exploité longeant le chemin.

M. Eric Joseph, Président, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Préavis municipal n°2017-13 relatif aux comptes 2016 et au rapport de gestion.
2. Préavis municipal n°2017-14 concernant le remplacement des logiciels informatiques communaux.
3. Préavis municipal n°2017-15 relatif à une demande de crédit pour la réfection des sanitaires du Camping de Penthalaz.
4. Préavis municipal n°2017-16 concernant la réfection des routes de Lausanne et Cossonay.
5. Préavis municipal n°2017-17 relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à l'Association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes à Cossonay.
6. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2017-2018
7. Election de la commission de Gestion pour l'année 2017-2018
8. Election de la commission des Finances pour l'année 2017-2018
9. Nomination/Dissolution de Commissions
10. Propositions individuelles
11. Communications du Président

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. Préavis municipal n°2017-13 relatif aux comptes 2016 et au rapport de gestion.

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. Le Président félicite la commission pour ce magnifique rapport. La discussion est ouverte.

Mme Berthoud Sandrine demande des explications sur la page 8 du rapport concernant les demandes de naturalisations : 7 demandes ont été déposées et 9 obtenues comment est-ce possible ? M. Freiburghaus explique que la durée des procédures étant parfois longue, certaines naturalisations accordées faisaient partie des procédures de l'année précédente et ont été obtenues en 2016.

Mme Berthoud s'étonne également du pourcentage de la perte du réseau d'eau qui se monte à 33.69 % soit près de la moitié du pourcentage du total des ventes qui se monte à 66.31 %. M. Freiburghaus répond qu'il s'agit d'un problème de rédaction, de facturation. En effet l'eau consommée sur le chantier Planzer ne sera facturée qu'à la fin du chantier. La tolérance cantonale des pertes est de 15 %, notre commune est à 8 %. A noter encore que la circulation de l'eau doit être continue et que l'eau des fontaines est comptabilisée dans les pertes.

M. Bezençon S. s'étonne que le pointage sur l'utilisation du PPDL ait été réalisé du 12 au 17.10.16, dates qui se situent durant les vacances scolaires. M. Freiburghaus répond que des pointages sont faits tous les trimestres.

M. Epars P-A, aimerait avoir des éclaircissements concernant l'écho quartier En Verney cité à la page 13 du rapport de gestion. M. Freiburghaus informe qu'il s'agit de 3 parcelles appartenant à la commune qui font l'objet de réalisations par plan spécial dans le PGA. Le projet n'est qu'au stade de la planification générale, la Municipalité n'est pas allée plus loin dans la définition de ce quartier.

Mme Codina Cervellin demande des explications sur la page 52 des comptes de la piscine plus précisément sur la fluctuation du montant de l'ECA qui se montait à CHF 124.10 en 2014, CHF 99.30 en 2015 et à CHF 4'044.30 en 2016. M. Ischi va se renseigner et donnera sa réponse au prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis municipal

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2017-13, entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2016 se soldant par un excédent de charges de CHF 747'440.61 avant l'écriture finale ci-dessous (et après attribution obligatoire aux fonds de réserve)
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
 - Les attributions aux fonds suivants :

▪	9.281.180	Entretien pont CFF	CHF	5'000.00
▪	9.282.210	Débiteurs douteux impôts	CHF	97'000.00
▪	9.282.500	Jeunes de Penthaz	CHF	200.00
 - Les prélèvements aux fonds suivants :

▪	9.281.350	Rénovation bâtiment	CHF	162'000.00
▪	9.282.100	Administration générale	CHF	300'000.00
▪	9.282.430	Travaux futurs	CHF	145'994.40
▪	9.282.430	Travaux futurs	CHF	170'000.00
▪	9.282.500	Dévelop. touristique	CHF	3'810.00
3. De virer l'excédent de charges de CHF 67'836.21 au compte Capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2017-13 est accepté à l'unanimité.

M. Freiburghaus remercie la commission de gestion et des finances pour le travail et la confiance accordée à la Municipalité.

2. Préavis municipal n°2017-14 concernant le remplacement des logiciels informatiques communaux.

Mme Codina Cervellin, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La parole est donnée à l'assemblée.

M. Bessi N, travaillant dans le domaine des progiciels depuis longtemps et connaissant bien la solution proposée, l'intégrateur ainsi que l'éditeur, attire l'attention des conseillers sur les points suivants :

1. Il y a un risque lié à l'éditeur dont la forme n'est pas au beau fixe.
2. Compte tenu de la conjoncture économique et technologique actuelle, les coûts pérennes présentés dans l'offre sont trop optimistes.

Afin de mitiger les risques liés à cet état de fait il propose deux actions :

1. Prévoir des réserves financières en sus des charges annuelles.
2. S'assurer d'utiliser des conditions-cadres solides en reprenant par exemple les conditions-cadres de la Direction des Systèmes d'Information du canton, qui garantissent une certaine sécurité tant en cas de faillite du fournisseur qu'en cas de retard ou de problèmes importants lors de la mise en place de la solution.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2017-14, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour, que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2016-2021, conformément au préavis n° 2016-09 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 12 décembre 2016

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement informatique communal ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 323'000.- ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. de prélever sur le fonds de réserve « 9.282.100 Administration générale » la somme de CHF 63'000.- ;
5. d'amortir le solde net de CHF 260'000.- en 5 ans à raison de CHF 52'000.- par année au maximum ;
6. de porter au budget dès 2018 la somme de CHF 59'500.- pendant 5 ans.

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2017-14 est accepté par 38 oui et une abstention.

M. Jauner remercie la commission pour l'excellent rapport ainsi que pour la confiance par rapport à ce projet.

3. Préavis municipal n°2017-15 relatif à une demande de crédit pour la réfection des sanitaires du Camping de Penthalaz.

M. Bernard Morel, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. Il n'y a pas de question, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2017-15, entendu le rapport de la Commission chargée de l'examen de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 110'000.- au budget pour couvrir les dépenses supplémentaires ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'imputer le coût de ces travaux au compte de fonctionnement « Piscine - Entretien des zones de loisirs et camping » 1706.314.11.

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2017-15 est accepté par 39 oui.

4. Préavis municipal n°2017-16 concernant la réfection des routes de Lausanne et Cossonay.

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, nous lit son rapport, la parole est donnée aux Conseillers.

M. P.-A. Ischi informe le Conseil en préambule et en complément à la discussion qu'une démarche parallèle aux travaux de réfection des routes est mise en place. Ladite démarche vise à améliorer les cheminements et la sécurité des piétons sur ces axes ; notamment les continuités des trottoirs aux intersections avec les chemins Rouge, des Fourches, de Sauffaz et du Stade, ainsi que de la Route de la Vuy. Le conflit potentiel avec les accès à la station ENI sera également traité. Finalement, de nouveaux abris bus pourraient être les mêmes ou une déclinaison de ceux projetés pour le Vieux-Village. Leur coût n'est pas arrêté : Ils ne sont pas prévus dans le préavis.

M. Bessi N. demande si une marge de manœuvre est prévue en cas de retard dans les travaux pour ne pas perdre les subsides. M. Ischi répond que non, il n'y a pas de marge de manœuvre.

M. Borgeaud S. revient sur les subventions. Il nous informe qu'actuellement, pour obtenir des subventions les travaux doivent être finis pour fin mars 2018. Les discussions sont en court pour prolonger ce délai à fin 2018. Ceci ne concerne qu'une partie des subventions distribuées directement par la Confédération. Pour le reste, il s'agit d'un fond commun qui présente l'avantage de ne pas être contraignant sur la date de la réalisation des travaux. M. Borgeaud pense donc que nous ne sommes pas pressés par le temps.

Mme Borgeaud C, fait remarquer que la commission a été convoquée pour la séance et que le préavis ne leur a été transmis qu'à 17h00. Elle trouve dommage que les membres n'aient pas les informations plus tôt afin de pouvoir étudier, analyser et se renseigner sur l'objet à traiter. La Municipalité prend note.

M. S. Bezençon parle du carrefour du chemin du Stade, de la route de Lausanne et du chemin des Etangs. La circulation est rapide et il est difficile pour les usagers des routes secondaires de déboucher sur la route de Lausanne. M. Bezençon a bien relevé que le Canton refuse un rond-point invoquant un nombre de voitures insuffisants débouchant sur la route de Lausanne. Il avait lors d'une dernière préparation de Conseil demandé à M. Ischi si les comptages effectués étaient corrects sachant que bien des usagers évitent de sortir sur cet axe en choisissant d'autres itinéraires. Il est surpris qu'on envisage ces travaux de réfection sans étudier d'autres alternatives. M. Ischi est bien conscient du problème mais ne peut malheureusement pas changer une décision cantonale. M. Bezençon n'est pas satisfait du tout du déroulement de cette affaire. Qu'allons-nous faire ? Poser des feux ? Plusieurs routes débouchant sur des routes principales sont également confrontées à ce problème dans notre commune. M. Freiburghaus informe que nous serons amenés à réétudier l'aménagement routier lors de la future urbanisation du quartier En Verney. Si un rond-point devait voir le jour, il serait probablement aménagé plus haut en direction de Lausanne avec une nouvelle voie à l'est des bâtiments du chemin des Etangs. Il ne résoudrait en rien le problème actuel.

Mme Magnenat P. aimerait ajouter que la pose d'un radar à l'entrée de la route de Lausanne serait peut-être une solution pour ralentir et fluidifier le trafic. M. Ischi n'y a pas pensé mais relève que l'idée est bonne.

M. Bachmann est déçu que suite à la réponse négative du canton, nous n'ayons pas d'autres propositions pour ralentir le trafic. Un ralentissement du trafic permettrait certainement aux usagers des chemins de déboucher plus facilement sur la route de Lausanne. Il encourage vivement la Municipalité à élargir la recherche de solutions de ralentissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2017-16, entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des routes de Lausanne et Cossonay ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 2'760'500.00 TTC au maximum ;
3. D'autoriser la Municipalité à recourir à des avances à terme fixe si les liquidités ne sont pas suffisantes ;
4. De financer les travaux de la manière suivante :
 - a. Trésorerie courante : CHF 760'500.00
 - b. Recours à l'emprunt (intérêts maximums : CHF 50'000.00) : CHF 2'000'000.00
5. D'amortir le montant des travaux de la manière suivante :
 - a. Prélèvement sur le fonds égouts et épuration (9.280.460) : CHF 110'100.00
 - b. Prélèvement sur le fonds eau (9.280.810) : CHF 155'500.00
 - c. Prélèvement sur le fonds pour travaux futurs (9.282.430) : CHF 269'100.00
 - d. D'amortir le solde net en 30 ans à raison de CHF 52'400.00 par année au maximum.

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2017-16 est accepté par 35 oui 2 abstentions et 2 avis contraire.

6. Préavis municipal n°2017-17 relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à l'Association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes à Cossonay.

Mme Sandrine Berthoud, rapporteur, lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers. M. Jauner désire apporter quelques renseignements complémentaires.

L'assemblée intercommunale de l'ASICOPE a accepté des coûts concernant un crédit d'étude pour un total de CHF 1'674'000 Préavis 2/2013. En cas de non réalisation, ces coûts seront à la charge des communes membres de l'ASICOPE. En effet l'étude sans la piscine sera de fait reprise à zéro. Par ailleurs les coûts de l'avant-projet et du concours qui se montent à CHF 271'047 devront aussi être répartis.

L'article 2.1. des statuts spécifie entre autres que l'association sera valablement constituée que si elle compte un minimum de 10 communes représentant au moins 10'000 habitants. Si ces deux critères ne sont pas respectés, les conseils des communes ayant déjà accepté l'adhésion, devront la confirmer à nouveau.

17 communes pour un total d'environ 17'000 habitants sont concernées par ce préavis.

Actuellement les cinq premières communes qui ont eu à se prononcer sur cet objet l'ont accepté. Il s'agit de Cuarnens, La Chaux, Mont-la-Ville, Senarclens et Mex.

Si ces deux critères sont respectés et si la commune de Penthaz refuse les statuts, nous participerons de toute manière aux coûts de cette piscine au travers de l'ASICOPE par le truchement du coût par élève.

Les citoyens de Penthaz ne bénéficieront pas d'un prix préférentiel et nous ne participerons pas aux rentrées de fonds d'utilisation par le public.

Toujours dans ce cas de figure, il est difficile d'imaginer la future association ASIVENOG acceptant la construction d'une salle de gymnastique supplémentaire si elle doit participer au financement de la piscine des Chavannes.

A la question de savoir si la création d'un nouvel établissement primaire secondaire était nécessaire, la réponse a été donnée par Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon avec sa décision no 142 qui autorise cette création d'un nouvel EPS.

Une telle décision est du ressort du conseil d'Etat sur proposition des communes concernées.

La réalisation d'un nouvel établissement secondaire pour les communes " du bas " est dorénavant du ressort des communes.

Les deux buts principaux recherchés avec la création de ce nouvel établissement scolaire sont les économies en matière de transports et le nombre d'élèves actuel et son développement futur. Une étude a été effectuée par la société Microgis qui donnent les chiffres de ce développement futur.

Ces données ont été vérifiées auprès de M. Pierre-Henri Dumont, membre du COPIL pour la piscine des Chavannes.

M. Traini D. relève que nous devons voter un préavis sans vision des coûts. On connaît le montant du coût par élève qui se monte à CHF 441. —mais rien n'est mentionné sur le nombre d'élèves pour notre commune. L'adoption du préavis impose une adhésion à l'association pour 20 ans ce qui représente la signature d'un chèque en blanc sur 20 ans.

Bien que fervent défenseur de la cause sportive, M. Traini souligne que cet investissement va représenter plusieurs millions. La commune est propriétaire d'une piscine qui, bien qu'elle ne puisse accueillir tous les membres de l'ASICOPE, rend service à notre population. Si notre établissement scolaire primaire puis secondaire devait voir le jour, nous devrions également construire une salle de gym.

Actuellement la commune peine à mettre à disposition des salles de gym pour les sociétés locales qui doivent s'expatrier pour pratiquer leur sport. M. Traini estime que nous avons besoin à Penthaz d'une salle de gym afin de satisfaire les besoins des citoyens et des sociétés. Bien que la démarche d'apprendre à nager aux enfants lui parait louable, il estime que toutes ces années sans piscine couverte n'ont pas empêché les anciens d'apprendre à nager. Il estime que l'on pénalise notre commune en mettant en balance une piscine face à une salle de gym dont nous avons besoin à Penthaz.

M. Jauner Y, informe que nous avons 288 élèves dans le primaire et 90 élèves dans le secondaire. Une piscine remplace 2 salles de gym pour l'école. Si nous construisons une salle de gym pour l'école, elle se fera à Penthaz et non à Penthaz ce qui ne résoudra pas le problème des associations de Penthaz. Si la piscine n'est pas encore obligatoire à l'école nous ne connaissons pas la position du nouveau Conseil d'Etat à ce sujet. Il relève qu'il est aussi intéressant de pouvoir bénéficier des subsides proposés actuellement.

Mme Berthoud ajoute que cette piscine est une complémentarité à l'offre proposée par la piscine de Penthaz. La proximité et la possibilité d'avoir des prix attractifs en adhérant à l'association sont des points forts du projet. Elle estime qu'il est préférable de pouvoir décider en étant partenaire du projet que de subir et ne rien pouvoir dire.

M. Bachmann s'étonne, vu la volatilité des groupements scolaires, que l'on signe un contrat pour 20 ans sans en connaître le coût réel. Il s'étonne aussi que l'on prenne comme argument qu'un investissement important pour l'étude ait déjà été fait et que si l'on refuse ce projet on perde ce montant. N'est-ce pas le sens d'une étude, pouvoir décider en toutes connaissances de causes ? Il aimerait également savoir si, tout comme la commune de Chésérax, il y a une volonté de faire un investissement dans cette piscine permettant d'influencer la péréquation financière en notre faveur. Il s'interroge sur la comparaison entre ces deux communes sachant que Chésérax est une commune qui a d'importants moyens financiers avec un excédent énorme qu'il était préférable d'investir dans une piscine plutôt que de le verser au canton. M. Bachmann reste quant à lui plus favorable à la construction d'une salle de gym qui touche une plus large population. Il demande des explications sur le choix de cette comparaison.

Mme Berthoud S, répond que le coût est réparti par élèves il n'y a pas de coût fixe. M. Jauner explique que la répartition des coûts sera la même que pour l'ASICOPE. L'apport de la partie publique sera déduit et les charges seront réparties entre les communes membres selon leur nombre d'élèves.

M. Epars P.-A. membre de la commission apporte encore quelques informations complémentaires. 378 élèves à CHF 441.- fera une facture annuelle de CHF 166'000. — pour Penthalaz. Il espère que la péréquation sera favorable et diminuera ces coûts. Le futur des groupements scolaires n'aura pas d'incidence sur notre participation à la piscine. Il imagine mal que les enfants de notre commune se rendant à la piscine pour leur cours scolaire soient facturés plus chers que le reste de la classe venant des communes avoisinantes. Il ne faut pas mélanger l'école avec cette association scolaire. Il estime qu'il est important de continuer les démarches afin de scinder rapidement ces groupements scolaires pour le primaire et le secondaire afin de diminuer les frais de transports. Cette piscine répond à un besoin de la population, il invite donc l'assemblée à accepter ce préavis.

M. Grandchamp S, membre de la commission, insiste sur le fait que le coût par élève n'englobe pas le coût des transports et qu'ils ne seront pas des moindres. A ses yeux ce projet bien que magnifique arrive, pour la commune de Penthalaz, au mauvais moment sachant que nous allons à l'encontre de frais importants pour les routes, l'administration communale, les classes à ajouter au Cheminet et l'éventuel collège à construire à Penthalaz. Mme Grandchamp, afin de maintenir une bonne entente intercommunale et permettre à la Municipalité de continuer à développer des projets communs, estime qu'il faut accepter l'adhésion à cette piscine tout en sachant que malgré la bonne volonté de la Municipalité il sera difficile de ne pas aller vers une hausse des impôts.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2017-17, entendu le rapport de la Commission chargée de l'examen de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter les statuts de l'Association intercommunale de la Piscine des Chavannes ;
2. d'accepter d'adhérer à l'Association intercommunale de la Piscine des Chavannes.

Résultats du vote : Le préavis municipal n° 2017-17 est accepté par 22 oui, 8 non, 9 abstentions

7. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2017-2018

L'élection est tacite si le nombre de candidatures est égal aux nombres de sièges à repouvoir.

Election du Président : M. Joseph Eric cède sa place à Mme Sandrine Berthoud pour l'élection du Président du Conseil.

Mme Berthoud attend des propositions. Pour le GIP, M. D. RoCHAT représente M. Eric Joseph qui est d'accord de prolonger son mandat encore une année. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Eric Joseph est élu par applaudissements.

Il remercie l'assemblée pour sa confiance.

Election de la Vice-Présidente :	Mme Valérie Codina Cervellin est élue.
2^{ème} Vice-Présidente :	Mme Sandrine Berthoud, Soc, est élue.
Secrétaire :	Mme Sylvette Grandchamp est élue pour la durée de la législature.
Secrétaire suppléante :	Mme Corinne Borgeaud, nouvelle élue à ce poste.
Scrutateurs :	Mme Mareva Martin M. Zbinden Claude Alain
Scrutateurs supp :	M. Daniel Blanc Mme Pascale Zbinden

8. Election de la commission de Gestion pour l'année 2017-2018

Pour le GIP :

- Mme Borgeaud Corinne
- M. Traini Daniel
- M. Gatto Antonio

Pour le groupe Socialistes verts et sympathisants :

- Mme Berthoud Sandrine
- M. Barraud Vincent
- Mme Monteiro Rosario

Pour le groupe Radical Libéral :

- M. Claude-Alain Zbinden

9. Election de la commission des Finances pour l'année 2017-2018

Pour le GIP :

- Mme Magnenat Patricia
- M. Brocard Claude
- M. RoCHAT Daniel

Pour le groupe Socialistes verts et sympathisants :

- Mme Cardaropoli Samantha
- M. Morel Bernard
- M. Viret Marc-Eugène

Pour le groupe Radical Libéral :

- M. Pierre-Yves Dénéreaz

10. Nomination/Dissolution de Commissions

Association intercommunale de la piscine : élection d'un membre et un suppléant.

Membre : Mme Mareva Martin, suppléante Mme Sylvette Grandchamp

L'exécutif devra nommer des membres pour cette association

11. Propositions individuelles

M. Borgeaud S. propose à la Municipalité de publier dans le prochain cancanier le régime de priorité au carrefour entre le Cheminet et la route de Lussery. Avec l'apparition du nouveau trottoir traversant, la priorité de droite ne s'applique plus et la route de Lussery devient prioritaire.

M. Epars P-A. a rencontré il y a environ 3 semaines le responsable des travaux du vieux village qui l'a informé que la circulation en dessous de l'église serait rapidement à nouveau possible. A ce jour il n'en est rien et M. Epars s'impatiente sachant que les moissons arrivent et que les agriculteurs ne pourront pas emprunter le Ch. Rouge avec leurs équipements. De plus il relève qu'avec le dégrappement effectué au bas du chantier le passage du cortège de l'Abbaye semble compromis. M. Ischi répond qu'il n'est pas allé aux deux dernières séances de chantier étant en vacances. Toutefois, il confirme que d'après M. Vallat le timing est tenu comme prévu.

M. Borgeaud N, riverain des travaux du Vieux Village, aurait apprécié être informé des changements du programme des travaux, s'étant retrouvé en difficulté pour sortir de chez lui suite au dégrappage de la route.

Mme Magnenat P, regrette que la séance du conseil du mois de mars ait été annulée et que de ce fait la présente séance soit si chargée. Elle estime que la séance du mois de juin devrait être en priorité axée sur les comptes et le rapport de gestion afin que l'on puisse leur accorder toute l'attention que mérite ces deux rapports et moins charger les commissions. La municipalité répond que les préavis n'étaient pas prêts en mars et qu'il aurait fallu faire travailler les commissions dans l'urgence pour pouvoir faire ce conseil.

M. Bezençon S. revient sur les déboires avec la commune de Cossonay suite aux oppositions envers les divers plans de quartiers. Le 20.3.17 une séance de conciliation a eu lieu avec les communes de Cossonay, Penthaz et Penthalaz en présence de Mme Jacqueline De Quattro et Nuria Goritte. Qu'en est-il ?

M. Freiburghaus répond avoir déjà informé le Conseil qu'il y avait eu un engagement de soutien de ces deux conseillères d'Etat pour qu'une étude de mobilité soit conduite sous l'égide des deux préfets, Mme Arn pour Morges et M. Desauges pour le Gros-de-Vaud. Il a eu confirmation de l'ARGDV de son partenariat dans cette étude. Une feuille de route a été élaborée et se trouve chez Mme Goritte qui devrait donner son accord avant la fin de ce mois. Cette étude devrait commencer cet été.

M. Bezençon revient sur la forme par rapport à l'opposition faite à la commune de Cossonay qui n'a pas été acceptée par le Conseil d'Etat. Mme Goritte, fâchée, aurait préféré une discussion autour de ce projet estimant qu'une opposition à un plan de quartier ne se faisait pas d'une commune à l'autre.

M. Freiburghaus répond que l'enquête publique est faite pour intervenir et que, bien que la commune de Cossonay semblait vouloir entrer en matière lors du Plan de quartier de la route de Morges, elle n'avait pas donné suite. Parfois frapper un bon coup de bâton dans la fourmilière permet de faire bouger les choses ce qui a permis d'aboutir à cet Etat.

M. Epars P-A. donne la moralité de cette histoire : Cossonay va se développer, continuer à construire et si tout va bien dans 20 ans on se dira qu'il y a un problème de mobilité. M. Freiburghaus répond que Cossonay se développe en fonction de son PGA et que cette commune doit gérer son développement avec tous les problèmes que ça impose. Le souci actuel est de savoir comment diminuer la circulation en traversée de localité afin d'avoir une meilleure sécurité pour nos piétons.

Mme S. Cardaropoli aimerait revenir sur les horaires de l'éco point de la place Centrale. Pourrait-on élargir les heures d'ouvertures le samedi afin que les usagers qui travaillent puisse s'y rendre également l'après-midi. M. Chappuis en charge du dossier à l'époque informe que la diminution de l'offre était volontaire pour que les gens se rendent à Valorsa et afin de limiter les incivilités. M. Chappuis propose à M. Ischi de revenir lors d'une prochaine séance de municipalité sur ce sujet.

M. Bessi Nicolas avait relevé au printemps passé beaucoup de déchets dans la Venoge aux abords du chantier Planzer. Il est ravi de constater que la rivière est maintenant bien plus propre et que les poissons sont là. Il remercie la municipalité pour son travail.

12. Communications du Président

M. Eric Joseph, Président, félicite Mme Delphine Probst pour sa réélection au Grand Conseil.

Mme Bropst remercie à son tour les conseillers et continuera à s'engager pour Penthaz et le bassin de la Venoge.

Le Président rappelle la marche à suivre concernant les rapports de commissions peut être téléchargée sous <http://www.penthalaz.ch/autorites/conseil-communal/commissions-membres.html>

Les dates des prochains Conseil sont les lundis 2 octobre et 11 décembre.

Il termine ce Conseil par quelques mots sur sa première année de présidence :

« Malgré les turbulences des premiers mois, j'ai eu beaucoup de plaisir à préparer les 5 Conseils et les 5 votations ou élections.

J'espère que comme moi vous garderez, mais j'en suis sûr, un bon et surtout long souvenir de notre sortie du Conseil qui s'est, comme il se doit, terminée par une dégustation. La mauvaise nouvelle est que la sortie du Conseil n'ayant lieu qu'une 1 fois par législature, tous ceux qui désiraient participer à celle de l'année prochaine, devront malheureusement patienter.

Je remercie la Municipalité pour sa collaboration. Je remercie également les membres du bureau qui par leur disponibilité et leur engagement m'ont permis de remplir mes tâches.

Je vous remercie vous aussi chères Conseillères et chers Conseillers, grâce à votre engagement notre commune se porte bien. »

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h30

Le Président



Eric Joseph



La secrétaire



Sylvette Grandchamp